



Cette convention fixe les objectifs d'animation et de gestion du 01 janvier au 31 décembre 2024. Le coût prévisionnel pour 2024 est de 47 866€. Les crédits ont été prévus au budget. Le conseil à l'**unanimité** autorise M. le Maire à signer la convention avec Léo Lagrange.

5. Délibération n° 2024-04-06

Règlement et tarifs bois 2024-2025

Monsieur le Maire présente les tarifs du bois et le règlement de l'affouage saison 2024-2025

- Bois d'affouages **10 € le stère**
- Nettoyage, éclaircissement parcelle 3 (suivant disponibilité) **20 € le lot**
- Sapin de Noël < 2 mètres **10 € ***
- Sapin de Noël > 2 mètres **10 € par tranche de 2m**

*les petits sapins disponibles pourraient être mis à disposition de l'association scolaire

REGLEMENT 2024-2025

Les coupes auront lieu dans les parcelles 2, 7 et 8. Il a été ajouté que pour s'inscrire, les demandeurs devaient avoir terminé leur(s) lot(s) de bois des années antérieures.

Les tarifs et le règlement d'affouage sont acceptés à l'**unanimité** par les membres du conseil.

6. Délibération n° 2024-04-07

Report des travaux de finition du lotissement

Le Maire expose : Les trottoirs, l'enrobé, marquage au sol du nouveau lotissement « Les Plateaux du Haut » sont partiellement réalisés.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, s'engage à poursuivre les travaux de finition différés pour le 31 décembre 2025, selon l'avancement des ventes de terrain.

7. Demandes de subvention

Délibération n° 2024-04-08

FSL

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Département, qui gère le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

La demande de participation des communes est de 0.61 € par hab.

Les versements seront fait à l'ordre de : Mme l'Agent comptable de la CAF du Doubs

M. Le Maire propose de verser la somme de 0.61 € / habitant (476) soit 290.36 €.

Vote POUR à l'unanimité.

Délibération n° 2024-04-09

FAAD

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Département, qui gère et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

La demande de participation des communes est 0.30€/hab.

Les versements seront fait à l'ordre de :

Mme l'Agent comptable de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

M. Le Maire propose de verser la somme de 0.30€/hab (476) soit 142.80€

Vote POUR à l'unanimité.

8. Plan de Mobilité de PMA

Le plan de mobilité de PMA a été présenté. Aucune remarque n'est ressortie

9. Questions et informations diverses

L'association des parents d'élèves ALDUPRE a présenté aux élus les résultats de l'enquête qu'ils ont menée auprès des parents sur la qualité de service et de prestation du centre de loisirs.

Une rencontre sera organisée avant la fin de l'année avec la direction du prestataire Léo Lagrange.

Séance levée à 20h45

Fait à PRESENTEVILLERS, le 28/10/2024

Le président de séance
Philippe MATHIEU

Le Secrétaire de séance
Marie-Jo SALINIER